

| | | |
|--------------|--------|----|
| 8.00 crédits | 90.0 h | Q1 |
|--------------|--------|----|



Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

| | |
|---|---|
| Langue d'enseignement | Français |
| Lieu du cours | Louvain-la-Neuve |
| Préalables | Le cours LDROI 1223 - Droit des obligations est prérequis pour accéder au cours LDROI 1304 - Droit des contrats |
| Thèmes abordés | <p>Le droit des obligations est la branche du droit qui propose la théorie générale des relations entre créanciers et débiteurs. Le siège principal de la matière réside dans les livres 5 et 6 du Code civil. Les éléments principaux de cette théorie générale sont les suivants : - considérations introductives : notion d'obligation, sources, place dans le système juridique, liens avec le système économique, évolution ; - obligations contractuelles : notion de contrat, formation, effets, régime de l'inexécution, interprétation, extinction ; - l'engagement unilatéral de volonté ; - responsabilité extracontractuelle : fondements de la responsabilité civile, faute, lien de causalité, dommage, causes d'exonération, régimes particuliers, réparation du dommage ; - les autres sources d'obligation : quasi-contrats, engagements par déclaration de volonté unilatérale, l'apparence ; - transmission des obligations, modalités des obligations, la preuve, l'extinction des obligations. Le titulaire assurera la coordination des exercices d'application de la matière. Enseignement magistral pouvant, le cas échéant, être complété par d'autres méthodes pédagogiques. 14 heures d'exercices pratiques obligatoires permettent à l'étudiant de développer une approche pratique de la matière. Les séances sont préparées par l'étudiant. Les prestations de celui-ci sont évaluées par l'assistant. Le titulaire veille, en concertation avec le président du centre, à la cohérence et à la bonne articulation entre les exercices pratiques et le cours magistral, en ce compris quant à l'évaluation.</p> |
| Acquis d'apprentissage | |
| Modes d'évaluation des acquis des étudiants | <p>Cfr la fiche descriptive relative au cours LDROI 1223.</p> <p>Les étudiants ont le même questionnaire que ceux qui suivent ce cours à une exception près : la question relative au casus est remplacée par une question de théorie.</p> |
| Méthodes d'enseignement | <p>Enseignement en présentiel</p> <p>Bien que le cours soit essentiellement ex cathedra, les professeurs attendent des étudiants une certaine participation au cours. Elle se traduit de diverses manières : lectures préalables, questions posées au cours par les professeurs ou par les étudiants. Sept séances d'exercices sont animées par les assistants travaillant en étroite collaboration avec les titulaires du cours : - sur le droit des contrats et le régime général de l'obligation (4);- sur la responsabilité civile extracontractuelle (3).</p> |
| Contenu | <p>Les étudiantes et étudiants sont priés de se reporter à la fiche descriptive concernant le cours LDROI1223. Ils suivent, en effet, le même cours magistral que les étudiants inscrits à ce cours. Ils sont toutefois dispensés des séances d'exercices pratiques.</p> |
| Ressources en ligne | <p>Pr B. Dubuisson</p> <p>Un nouveau syllabus est en préparation pour tenir compte de l'entrée en vigueur du Livre 6 portant réforme de la responsabilité civile extracontractuelle. Il comportera plusieurs volumes qui seront distribués en cours de quadrimestre par le service cours.</p> <p>Pr P. Wéry</p> <p>Un syllabus portant sur le régime général de l'obligation</p> <p>Pr B. Dubuisson et P. Wéry</p> <p>Un premier recueil de textes (vol. 1) disponible au service cours et sur Moodle.</p> <p>Un deuxième recueil de textes comportant des décisions de jurisprudence (vol. 2) disponible sur Moodle et diffusé par le service cours.</p> |
| Bibliographie | <p>Précis (Droit des obligations. Vol. 1. Théorie générale du contrat, 3e éd., Bruxelles, Larcier, 2021), disponible au service-cours (et ailleurs dans le commerce).</p> |

| | |
|-------------------------------------|---|
| <p>Autres infos</p> | <p>Supports : Volume I : recueil de documents (contrats, conditions générales, régime général de l'obligation, etc.) Volume II : recueil de jurisprudence RC Volume III : recueil de jurisprudence RC L'étudiant doit, en vue de chaque cours, lire certains textes (20 pages), parfois rédigés dans une autre langue que le français. Les textes lus sont exploités au cours oral de la manière suivante : commentaire des documents ou décisions de jurisprudence se trouvant dans le recueil.</p> <p>La partie enseignée par P. Wéry repose sur un précis portant sur les sources des obligations (Bruxelles, Larcier, 2024) et un syllabus portant sur le régime général de l'obligation.</p> <p>A l'examen, les étudiants emportent le premier recueil de textes (vol. 1). Ils ne peuvent emporter leurs codes personnels. Le recueil ne peut pas contenir la moindre annotation.</p> <p>La partie dispensée par B. Dubuisson porte sur le livre 6 du Code civil relatif à la responsabilité extracontractuelle.</p> <p>La partie dispensée par P. Wéry concerne le livre 5 du Code civil relatif au droit des obligations, à savoir les sources des obligations et le régime général des obligations. Des slides détaillés sont mis à la disposition des étudiants au fur et à mesure de l'avancement du cours. La bonne maîtrise de la matière ne nécessitera pas l'achat du précis, même si sa lecture peut aider à la compréhension de la matière.</p> |
| <p>Faculté ou entité en charge:</p> | <p>BUDR</p> |